



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015

I - ADMINISTRATION

N°2015-28 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS AVEC LE CIG

Le Syndicat TRI-ACTION est actuellement membre du groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs, dont le marché arrive à échéance en mai 2016.

Le CIG Grande Couronne propose la constitution d'un nouveau groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, opération rendue obligatoire par le décret 2010-783 du 8 juillet 2010 (pour les actes administratifs) et l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret 68-148 du 15 février 1968 (pour les actes d'état-civil). Ce marché aura une durée maximale de 4 années, à compter du mois de juin 2016.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une refacturation aux membres du groupement.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes. La délibération qui sera adoptée constituera l'annexe 2 de la convention constitutive.

Par conséquent, le Président propose de se prononcer sur les engagements du Syndicat contenus dans ce document et de l'autoriser à signer cette convention.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins du Syndicat,

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2015-29 : INSTALLATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES IMPRESSIONNISTES

Monsieur le Président informe l'assemblée que par délibération en date du 24 juin 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes a désigné un nouveau délégué suppléant au Syndicat TRI-ACTION.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à procéder à l'installation du nouveau délégué suppléant de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes.

LE COMITE SYNDICAL,

VU la délibération de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes du 24 juin 2015 relative à la désignation d'un délégué suppléant au Syndicat en remplacement de Madame Odile JOUSSET, démissionnaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PROCEDE au remplacement de Madame Odile JOUSSET par Monsieur Alexandre DOHY, délégué suppléant pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes.

N°2015-30 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS AUTORISANT LES AGENTS OU LES ELUS A UTILISER LES VEHICULES DE SERVICE

Monsieur le Président explique que le Syndicat dispose de véhicules de service utilisés par son personnel et les élus pour l'exercice de leurs missions.

Il paraît nécessaire de prévoir par un règlement intérieur les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Par ailleurs certains agents peuvent être autorisés, compte tenu de la nature de leur mission et pour une durée maximum de un an renouvelable, à effectuer avec un véhicule de service le trajet travail/domicile et à l'y remiser.

Il sera établi deux types de convention entre le Syndicat et les agents ou les élus :

- Une pour autoriser l'utilisation de véhicules de service,
- Une autre pour autoriser l'utilisation de véhicules de service et le remisage à domicile.

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis en septembre 2009, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Monsieur le Président propose :

- d'adopter le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service,
- d'autoriser le Président à signer les conventions.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 septembre 2009,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOPTE le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation des véhicules de service.

N°2015-31 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE DEMANDER L'ADHESION DU SYNDICAT TRI-ACTION A AMORCE

Monsieur le Président informe les délégués qu'AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les Sociétés d'Economie Mixtes, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Lorsqu'une collectivité ou un professionnel adhère à l'Association, il appartient à ses organes décisionnels de désigner la personne qui la ou le représente au sein des instances de l'Association. Chaque membre désigne un représentant personne physique titulaire, ainsi qu'un représentant personne physique suppléant. Les représentants des collectivités sont obligatoirement des élus de celles-ci. Toute modification de ces représentations doit être notifiée par écrit à l'Association (extrait de l'article 5 des statuts).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à demander l'adhésion du Syndicat à l'association AMORCE et de désigner les représentants du Syndicat.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir pris connaissance des statuts,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Président à demander l'adhésion du Syndicat à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers,

DECIDE de désigner Mme Isabelle MERLAY pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que M. Jean-Charles RAMBOUR en tant que suppléant,

DECIDE d'autoriser le Président à signer les différents actes nécessaire à cette adhésion,

DECIDE d'inscrire la cotisation correspondante dans le Budget du Syndicat.

II - FINANCES

2015-32 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : EXONERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire dans le cadre des dispositions de l'article 1521 du code général des impôts, de délibérer afin d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les entreprises qui justifient de la gestion de leurs déchets par un prestataire privé.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi précitée,

Vu l'article 1521 III du Code Général des Impôts,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2016 les entreprises suivantes :

COMMUNE	ENTREPRISE	ADRESSE	NOM DU PROPRIETAIRE
AUVERS-SUR-OISE	HOSTELLERIE DU NORD	6, rue du Général de Gaulle	M. BOILLEAUT
AUVERS-SUR-OISE	SOUS LE PORCHE	35, rue du Pois	SCI EN TRAVAUX
AUVERS-SUR-OISE	Cabinet d'infirmières	39 rue du Pois	Mme Richard
AUVERS-SUR-OISE	CARREFOUR CONTACT - SARL JADS	1 bis, rue du général de Gaulle	SOISYDIS
BEAUCHAMP	Compagnie Générale Location	ZI - 22, rue Denis Papin	SA Compagnie Générale Location
BEAUCHAMP	LES CARS LACROIX	53-55, chaussée Jules César	SCI JULES CESAR
BEAUCHAMP	LACROIX PARTICIPATION & SERVICES	53-55, chaussée Jules César	SAS Lacroix Participation et Services

BEAUCHAMP	3 M France	1, avenue Boulé BP 28	3M France
BESSANCOURT	METAUX 116 – SOREVO ENVIRONNEMENT	10, chemin d'Eragny	SCI SOREVO ENVIRONNEMENT
FREPILLON	AMS France	10, avenue Charles de Gaulle	AMS France
FREPILLON	CARBUSERV'AUTO	14, avenue Charles de Gaulle	SA TOTAL RAFFINAGE MARKETING
HERBLAY	LIDL	Rue René Coty	SNC LIDL
HERBLAY	HAAR France	13, rue René Cassin	HAAR France
HERBLAY	SCAL	25, rue Lavoisier	SCI LA SIAGNE
HERBLAY	SA LE HOLLOCO	403, route de Conflans	SCI SARRAIL
HERBLAY	ALINEA	ZAC de la Patte d'Oie 2, avenue Louis Armand	SAS ALINEA
HERBLAY	DECATHLON	12, mail des Copistes	SA DECATHLON
HERBLAY	ALISE SARL	1, mail des Copistes	SAS France QUICK
HERBLAY	ICA IMPRIMERIE	PA des Bellevues - 33, avenue du Gros Chêne - BP 50258 - 95615 Cergy Pontoise Cedex	SCI OAK PARK
HERBLAY	KYB EUROPE GMBH	PA des Bellevues - 41, avenue du Gros Chêne - BP 60250 HERBLAY - 95615 Cergy Pontoise Cedex	Société SEB Investment GMBH
HERBLAY	HERBLAY DIFFUSION - LA FOIR' FOUILLE	Angle RN14 - Zac de la Patte d'Oie - Avenue Louis Armand	SCI HERVAL
HERBLAY	GUICHARD VEHICULES INDUSTRIELS	Rue Marceau Colin - BP 20054 - ZAC de la Patte d'Oie	SCI HORIZON 2011
HERBLAY	ALDI MARCHE	427, route de Conflans	SCI LOCAVENIR
HERBLAY	BOX PLUS SELF STOCKAGE	18, avenue Paul Langevin	SOGEBAIL
HERBLAY	ABC (ASIA BUSINESS CENTER)	33, avenue du Gros Chêne - ZA des Bellevues - BP 20264 - 95615 Eragny sur Oise Cedex	SCI LH ENTREPOT

HERBLAY	SVP TRANSPORT	22, avenue Paul Langevin	SCI Fonds d'investissement PROUDREED
HERBLAY	O.G.F.	15/17, avenue Paul Langevin	SCI Fonds d'investissement PROUDREED
HERBLAY	EXIDE TECHNOLOGIES	15/17, avenue Paul Langevin	SCI Fonds d'investissement PROUDREED
HERBLAY	ENTREPOT	7, rue René Cassin	SCI GAUTHIER LAGARDE
HERBLAY	SA TAPIS SAINT MACLOU	49/51 boulevard du Havre	SA TAPIS SAINT MACLOU
HERBLAY	TENDANCES SUCREES	PA des Copistes – 6/8 rue Berthe Morizot	SKALIMMO
HERBLAY	LEROY MERLIN	5 rue Louis Armand	SA NATIXIS BAIL
HERBLAY	HYGENA	ZAC des copistes – lot 6 A	SAS HYGENA CUISINES
HERBLAY	CONFORAMA	Rue de la Marne	CONFORAMA France
HERBLAY	LES HALLES DE L'AVEYRON	1 rue Paul Signac	SCI des Vergers d'Herblay Les Copistes
HERBLAY	RESTAURANT MADINCO	5 rue Paul Signac - HERBLAY	SCI des Vergers d'Herblay Les Copistes
HERBLAY	CAP FRAICHEUR	3 rue Paul Signac - ZAC des Copistes Herblay	SCI des Vergers d'Herblay Les Copistes
HERBLAY	EURODIF	2 avenue Louis Armand	ALTAREA France
HERBLAY	PHILIP MORRIS France	21-23 rue du Gros Murger	SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE 1
HERBLAY	FOSTER REFRIGERATOR France	22, rue du Gros Murger	SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE 1
HERBLAY	NEKLAN	22, rue du Gros Murger	SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE 1
HERBLAY	APPEL FRET SERVICE	22, rue du Gros Murger	SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE 1
HERBLAY	LACROIX SIGNALISATION	22, rue du Gros Murger	SCPI LA PARTICIPATION FONCIERE 1
MERY-SUR-OISE	SARL MANUFABRIQUE	56, chemin des Bœufs	SCI GUI'HOME
MERY-SUR-OISE	SA MANULEC	ZAC des Bosquets n°4 - 27 chemin des Bœufs	SCI KFM 1
MERY-SUR-OISE	SA MANULEC	ZAC des Bosquets n°4 - 36 chemin des Bœufs	SCI KFM MERYTHREE

MERY-SUR-OISE	Société FUMEVENT	ZA des Bosquets n°4 - 20, chemin des Bœufs	SCI VTT
MERY-SUR-OISE	DEMENAGEMENTS CHRISTIAN GRIÉ	Parc d'Activité des 4 Chemins - rue Jean Brestel	SCI du Berger
MERY-SUR-OISE	FORUM ENVIRONNEMENT	38/40 ZA les Bosquets 4	SCI LES CARRIERES
MERY-SUR-OISE	TECHNIVAP	Parc d'activité des 4 chemins - BP 21	SCI LICORNE AUTO LAVAGE
MERY-SUR-OISE	EURO NACELLES	ZA Des Bosquets 37, chemin des Bœufs	SCI BONNEFONTAINE
MERY-SUR-OISE	MGGC	20 chemin des Bœufs - ZA LES BOSQUETS 2	SCI LES BOSQUETS 2000
MERY-SUR-OISE	SCI EDA	11, chemin des Bœufs	M. FOLLIN
MERY-SUR-OISE	Société MGP	14, chemin des Bœufs ZA des Bosquets	SCI ABB
MERY-SUR-OISE	SARL LUMINA PEINTURES	33, chemin des Bœufs BP 11	SCI BOSQUET DE SOGNOLLES
MERY-SUR-OISE	SARL POLICHROME	28, chemin des Bœufs BP 11	SCI IMMOBILIERE ADS
MERY-SUR-OISE	HEXIS	37-39, chemin de Pontoise	SCI LE BOSQUET
MERY-SUR-OISE	SAS NOFRA - INTERMARCHÉ	RD 922 - Les Jardins de la Bonneville	SAS NOFRA
MERY-SUR-OISE	SAS NOFRA – PARKING INTERMARCHÉ	RD 922 - Les Jardins de la Bonneville	SCI FRANO
MERY-SUR-OISE	AG2S SAS	ZA les Bosquets N°4 - 20 chemin des Bœufs	CTB IMMOBILIER
MERY-SUR-OISE	AG2S SAS	ZA les Bosquets N°4 - 30 chemin des Bœufs	CTB IMMOBILIER
MERY-SUR-OISE	SAS K-VAL	ZA les Bosquets N°4 - 21 chemin des Bœufs	SCI VTT
MERY-SUR-OISE	SAS CHATEAU DE MERY	9 bis rue de l'Isle Adam	SAS CHATEAU DE MERY
MERY-SUR-OISE	SOFICOR MADER CORSOLAC établissement Mery sur Oise	1 Parc d'activité des 4 Chemins- BP 24	SA CORSOLAC MADER France
MERY-SUR-OISE	GRAPHIQUE CONSEIL	ZA les Bosquets n°4 - 60 chemin des Bœufs	SCI SAFLO
MERY-SUR-OISE	SIBM	ZA les Bosquets n°2 - 6 chemin des Bœufs	SCI DE LA GANTIERE
MERY-SUR-OISE	TAJO PLAST	ZA des Bosquets 4 – 44 chemin des Bœufs	BPI France Financement
MERY-SUR-OISE	AROMETSAVEURS	PA des 4 Chemins	M. MARQUES

PIERRELAYE	DACHSER France Transport	280, route de Conflans	DACHSER FRANCE
PIERRELAYE	PICHETA	13, route de Conflans - BP 60	COLAS SA
PIERRELAYE	RHENUS LOGISTICS	ZA PORTE OUEST	GARONOR France XXVII
PIERRELAYE	TISSUS DES URSULES	232, bd du Havre	SA CICOBAIL
PIERRELAYE	INTER PLANS SAS	34, avenue du Général Leclerc	SCI JCB
PIERRELAYE	MC DONALD'S - PRS	80, route d'Eragny	MC DONALD'S France
PIERRELAYE	ANAIS	Chaussée Jules César - ZI les Marcots	Association Normande d'Action Institutionnelle Sanitaire
PIERRELAYE	TRUFFAUT	270, boulevard du Havre	SAS ETS HORTICOLES Georges. TRUFFAUT
PIERRELAYE	SAS PETITDIDIER ET FILS	2 bis, avenue du Général Leclerc	SCI MOULIN A VENT SABLONNIERE
PIERRELAYE	CASTORAMA	ZAC de la Butte des Petites Vignes 28, allée du Poirier Saint Jean	SAS L'IMMOBILIERE CASTORAMA
SAINT LEU LA FORET	SCI VALF	3, chemin Herbu	SCI VALF
SAINT LEU LA FORET	SA SOTEC DUALL	14-16, rue Jules Vernes	SCI TURBO
TAVERNY	Mc Donald's TCS	Centre Commercial Les Portes de Taverny	SAS MC DONALD'S France
TAVERNY	SECOBAT	ZAE des Châtaigniers - 2 et 4 rue Emile Sehet	SCI du Bois Charlotte
TAVERNY	ETS RENE LABBE CCM SARL	Z.A.C. des Châtaigniers III - 1, rue Emile Sehet	SCI TAVERNY
TAVERNY	Syndicat de copropriété « Les Portes de Taverny »	rue Theroigne de Méricourt	Syndicat de copropriété « Les Portes de Taverny »
TAVERNY	SA AUCHAN France - AUCHAN TAVERNY	rue Theroigne de Méricourt	SA AUCHAN FRANCE
TAVERNY	SAS GIFI MAG	Rue Théroigne de Méricourt	SCI MAG TAVERNY
TAVERNY	3ème PORTE	ZAC de Boissy - rue JB CLEMENT	France QUICK SAS
TAVERNY	SERRURERIE MODERNE	2-4, rue Condorcet - BP10033	SCI du Petit Bois
TAVERNY	HÄFELE France	Z.A. des Châtaigniers - 10, allée Benoist Dubost	SARL HAFELE France
TAVERNY	SOFITRANS	11, rue des Entrepreneurs	SCI KERFONTAINE

TAVERNY	FLASH TRANSPORTS	11, rue des Entrepreneurs	SCI KERFONTAINE
TAVERNY	SARL FB DIFFUSION – JEAN LOUIS DAVID	Centre Commercial Les Portes de Taverny - ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PRESSING 5 A SEC	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PHOTOMATON	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	ORANGE France TELECOM	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	STARTER LIZA H	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	BOULANGERIE PAUL	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	LE COMPTOIR DU SAC	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 53- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PROMOD	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SA ATUVUE KRYS	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 21- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SARL PIRENE - JEFF DE BRUGES	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 13- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	MCB SERVICES	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

TAVERNY	PHARMACIE POTOT	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CLAIRE'S	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SARL KA DIFFUSION - NINA CARLI	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	MARC ORIAN	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	H3M SAS - COMPAGNIE DES PETITS	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SAN MARINA	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	H&M - HENNES & MAURITZ	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SERGENT MAJOR	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	EURL APOLLO - GBB / BAMBINO CHAUSS	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 14- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PARASHOP	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CELIO	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

TAVERNY	DARJEELING	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	POMME DE PAIN	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	S.A. AUDIOVISION / OPTIQUE 2000	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 71- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	EDEN	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 63- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	SFD / SFR	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	FRANCK PROVOST	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	LOUIS PION	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	LCDG / GRANIT	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 19- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CELIO CLUB	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	JACQUELINE RIU	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	OLLY GAN	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 42- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

TAVERNY	POP BIJOUX	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 34- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	MICROMANIA	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	CAMAIEU	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	EXCLUSIF / ELLIOT JAMES	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	JULIE GUERLANDE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	HISTOIRE D'OR	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 58- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	Société FRICDYL'S / RAYONNANCE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	COURIR	Centre Commercial Les Portes de Taverny local 45- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	ARMAND THIERRY	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	GENERALE D'OPTIQUE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	ROUGE GORGE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	PIMKIE	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC

TAVERNY	YVES ROCHER	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	KIKO	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	JACK & JONES	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	X AND O	Centre Commercial Les Portes de Taverny- ZAC de BOISSY - 1, rue de Méricourt	EUROCOMMERCIAL PROPERTIES TAVERNY SNC
TAVERNY	MAISON DE RETRAITE SAINTE GENEVIEVE	140, avenue du Maréchal Foch	Association Paroissiale de Taverny
TAVERNY	MAISON DE RETRAITE SAINTE GENEVIEVE	67 bis, rue de l'Eglise	Association Les Amis des Ouvrières & Isolées
TAVERNY	BRICORAMA	66, Centre Commercial « Les Portes de Taverny » Rue Jean Baptiste Clément	LA MAISON DU TREIZIEME
TAVERNY	SOCIETE NOUVELLE PLIFAC	ZA du Chêne Bocquet - 48/52, rue Constantin Pecqueur	SCI EATON REYBAUD
TAVERNY	STAMP	ZA du Chêne Bocquet - 60, rue Constantin Pecqueur	OSEO FINANCEMENT
TAVERNY	SEGO	ZA du Chêne Bocquet - 46, rue Constantin Pecqueur	OSEO FINANCEMENT
TAVERNY	SAS VERTDIS	1/3 avenue Théodore Monod	SA NATIXIS BAIL
TAVERNY	LIDL	9, rue Théodore Monod	SA CMCIC LEASE

PRECISE que le fait d'être exonéré entraîne un renoncement aux services de collecte et traitement du Syndicat et à l'utilisation de la déchèterie de Bessancourt.

2015-33 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Budget Principal 2015 a été voté lors du Comité Syndical en date du 31 mars 2015.

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative :

- En section d'investissement pour le droit d'utilisation du logiciel de comptabilité et l'achat de licences Adobe,
- En section de fonctionnement pour le versement d'une subvention de la région pour l'étude d'optimisation du Syndicat.

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
		2051 – Concessions et Droits similaires 020 – Dépenses imprévues	+ 5 000 € - 5 000 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
7472 – Dotations région	+ 2 400 €	022 – Dépenses imprévues section fonctionnement	+ 2 400 €
TOTAL	+ 2 400 €	TOTAL	+ 2 400 €

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'effectuer sur le Budget Principal 2015 les modifications citées ci-dessus.

2015-34 : OBJET : AIDES DEPARTEMENTALES AUX COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES

Monsieur le Président informe les délégués que par délibération en date du 11 juillet 2011, le Conseil Général du Val d'Oise a délibéré pour la mise en place du nouveau dispositif d'aides départementales aux communes et groupements de communes.

Monsieur le Président indique que pour les aides départementales concernant les aides à l'investissement, le taux de référence pour le calcul de la subvention est de 20 % HT du coût des travaux ou de l'opération.

Monsieur le Président indique que la mise en place de bornes aériennes pour la collecte du verre peut bénéficier de ces aides.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 précitée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

SOLLICITE auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour la mise en place de bornes aériennes pour la collecte du verre sur les communes du Syndicat,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir et à effectuer toute démarche nécessaire afférente à cette affaire.

2015-35 : AIDES REGIONALES AUX COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES

Monsieur le Président informe les délégués que le Conseil Régional d'Ile de France attribue des subventions dans le cadre de la politique régionale de prévention et de valorisation des déchets.

Monsieur le Président indique que le dispositif d'aides vise à soutenir les projets visant à augmenter les performances de collecte sélective.

Monsieur le Président indique que la mise en place de bornes aériennes pour la collecte du verre peut bénéficier de ces aides.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 précitée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional l'attribution d'une subvention pour la mise en place de bornes aériennes pour la collecte du verre sur les communes du Syndicat,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir et à effectuer toute démarche nécessaire afférente à cette affaire.

N°2015-24 : DELIBERATION RAPPORTEE : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT DE PRET POUR LA MISE EN PLACE DE BORNES ENTERREES PROGRAMME 2015-2017 SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

Monsieur le Président dit qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour la mise en place de bornes enterrées sur le territoire du Syndicat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'offre de financement du Crédit Agricole,

Considérant la nécessité de ce prêt,

Le Comité Syndical,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE :

Pour financer l'acquisition de bornes enterrées, le Syndicat Tri-Action contracte, auprès du Crédit Agricole, deux prêts d'un montant maximum de 800 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt relais FCTVA et subventions		CREDIT AGRICOLE
Taux fixe	Montant	235 000 €
	Durée	3 ans maximum
	Taux	1,01%
	Échéances	Trimestrielles
	Remboursement anticipé	Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalité ou au plus tard 3 ans après le déblocage
	Montant commission engagement	235 €
	Conditions	Réception délibération et contrats signés avant 16/10/15. Déblocage des fonds intégral et irrévocable avant le 30/10/15

Prêt principal		CREDIT AGRICOLE
Taux fixe	Montant	565 000 €
	Durée	7 ans
	Durée phase mobilisation	24 mois suivant acceptation des conditions
	Montant minimum versement	Avant 16/01/2016 et 30 % montant du prêt minimum
	Taux intérêt	1,37 %
	Échéances	Trimestrielles
	Mode amortissement	Constant du capital (échéances constantes). Amortissement sur la somme réservée 3, 6 ou 12 mois après le 1 ^{er} tirage selon la périodicité choisie et paiement des intérêts sur les sommes débloquées
	Commission non utilisation	Au terme de la période de déblocages fractionnés, consolidation sans frais à hauteur de 80 % minimum du montant initial du prêt
	Remboursement anticipé	Possible aux dates d'échéance minimum 20 % du CRD contre paiement indemnité actuarielle
	Montant commission engagement	565 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2015-36 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE PERCEVOIR SUR LE BUDGET DU SYNDICAT TRI-ACTION UN DEDOMMAGMENT FINANCIER POUR PERTE DE RECETTES ET D'AIDES DES ECO-ORGANISMES SUITE A L'INCENDIE DU CENTRE DE TRI DE SAINT-OUEN-L'AUMONE

Monsieur le Président informe les délégués que suite à l'incendie du centre de tri de Saint-Ouen-l'Aumône du 14 février 2014, des matériaux ont été perdus.

Monsieur le Président dit que le Syndicat a perdu des recettes de ventes de ces matériaux et des aides des Eco-organismes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les pertes encourues,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Président à percevoir, sur le Budget du Syndicat Tri-Action, un dédommagement financier pour perte de recettes et d'aides des Eco-organismes suite à l'incendie du centre de tri de Saint-Ouen-l'Aumône ;

2015-37 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT D'AMELIORATION DE LA COLLECTE AVEC LA SOCIETE ECO-EMBALLAGES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la société ECO-EMBALLAGES a lancé un appel à candidatures pour le plan de relance pour le recyclage.

Monsieur le Président explique que le Syndicat a fait acte de candidature et qu'un des projets présenté a été retenu. Il s'agit du projet d'amélioration du dispositif d'apport volontaire pour le Verre.

Monsieur le Président explique que la société ECO-EMBALLAGES va donc financer 75 % HT des frais (investissement, personnel, etc) pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Président indique que pour formaliser ce plan et les engagements du Syndicat et de la société ECO-EMBALLAGES, il doit signer avec ECO-EMBALLAGES un contrat d'amélioration de la collecte.

Monsieur le Président informe les délégués qu'il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à signer ce contrat.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les termes du contrat d'Amélioration de la collecte de la société ECO-EMBALLAGES.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'Amélioration de la collecte avec la société ECO-EMBALLAGES.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget primitif de l'exercice.

III - QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Présence de SEPUR pour présentation du nouveau prestataire de collecte.

Le Président

Jean-Charles RAMBOUR



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
30 SEPTEMBRE 2015
Pour toutes délibérations sauf 2015-24**

L'an deux mille quinze, le mercredi trente septembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat TRI-ACTION, légalement convoqués le quinze septembre deux mille quinze se sont réunis dans les bureaux du Syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Charles RAMBOUR.

MEMBRES PRESENTS :

Mme BERGERON M. TAILLY Mme WALTER M. DERCHE M. EON	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Mme MERLAY M. POULET M. BALLAND M. RAMBOUR Mme PINCEMAILLE Mme LAMBERT M. CAUET M. LECLAIRE Mme FAIDHERBE	Communauté d'Agglomération Le Parisis
M. MARTIN	Communauté d'Agglomération Val et Forêt

MEMBRES EXCUSES :

M. COLIN	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
M. PELAMOURGUES	Communauté d'Agglomération Le Parisis
M. MEURANT	Communauté d'Agglomération Val et Forêt

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame Sylvie BOUTAIN, Directrice du Syndicat,
Monsieur Frédéric BARDAILLE, Technicien du Syndicat,
Madame Brigitte FRANÇOIS, Responsable administrative du Syndicat.



Siège social :
Mairie de Taverny
2, place Charles de Gaulle
95155 TAVERNY CEDEX

Bureaux :
Zone industrielle
Rue de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
Tél. : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
30 SEPTEMBRE 2015
Pour la délibération 2015-24**

L'an deux mille quinze, le mercredi trente septembre à 20 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat TRI-ACTION, légalement convoqués le quinze septembre deux mille quinze se sont réunis dans les bureaux du Syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Charles RAMBOUR.

MEMBRES PRESENTS :

Mme BERGERON M. TAILLY Mme WALTER M. DERCHE M. EON	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Mme MERLAY M. POULET M. BALLAND M. RAMBOUR Mme PINCEMAILLE Mme LAMBERT M. CAUET M. LECLAIRE	Communauté d'Agglomération Le Parisis
M. MARTIN	Communauté d'Agglomération Val et Forêt

MEMBRES EXCUSES :

M. COLIN	Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
M. PELAMOURGUES Mme FAIDHERBE	Communauté d'Agglomération Le Parisis
M. MEURANT	Communauté d'Agglomération Val et Forêt

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Madame Sylvie BOUTAIN, Directrice du Syndicat,
Monsieur Frédéric BARDAILLE, Technicien du Syndicat,
Madame Brigitte FRANÇOIS, Responsable administrative du Syndicat.